



Conseil communal de Genolier
Commission des eaux et égouts

Objet : Préavis N°65/2020

Demande d'un crédit de **CHF 54'000.- TTC**, destiné à financer le remplacement de la conduite ESP sur la parcelle n°249 pour sa mise en conformité au PDDE et selon les directives de l'ECA

Présents lors de la réunion du 17 novembre :

Municipaux : Jean Zucchello et Georges Richard

Commission eaux et égouts : Martin Schlaepfer, Georges Sublet et Glenn Geissmann

La commission remercie les Municipaux, M. Jean Zucchello et M. Georges Richard, pour leur disponibilité et la pertinence de leurs informations.

Le remplacement de la conduite de l'ESP (Eau Sous Pression) proposé dans le préavis n°65/2020 fait partie des recommandations émises par le Plan Directeur de Distribution de l'Eau (PDDE). Ce dernier est une étude de 2001 qui fait état du réseau communal de distribution de l'ESP.

Le remplacement de la conduite qui alimente la parcelle n°249, l'installation d'une nouvelle borne hydrante (BH) et le remplacement de la BH obsolète actuelle sont du ressort de la collectivité et seront donc subventionnés en partie par l'ECA.

Etant donné les travaux de terrassement prévus pour l'aménagement de la parcelle, la partie génie civile sera prise en charge par le propriétaire.

Au vu de ce qui précède :

La commission des eaux et égouts suggère au conseil d'accepter les conclusions du préavis n°65/2020 tel que présenté.

Genolier, le 23.11.2020

David VEZ Marco RUSCONI Martin SCHLAEPFER Georges SUBLET Glenn GEISSMANN (rapporteur)